

RESUMÉ DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 18 MAI 2022

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société ALD s'est tenue le 18 mai 2022 à l'immeuble Corosa, 1-3 rue Eugène et Armand Peugeot, 92500 Rueil-Malmaison, sous la présidence de Mme Diony LEBOT, Présidente du Conseil d'administration.

Le quorum s'est établi à 92,853%.

- 8 actionnaires étaient physiquement présents à l'Assemblée ;
- 46 actionnaires étaient représentés ;
- 873 actionnaires ont voté par correspondance ; et
- 592 actionnaires ont donné pouvoir au Président.

Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'Administration ont été adoptées à l'exception de la résolution n°15, étant précisé que le Conseil d'administration appelait à son rejet dans la mesure où une résolution ayant le même objet avait déjà été approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2021. Ont donc notamment été approuvés :

- Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021 ;
- Le versement d'un dividende fixé à 1,08 euro par action dont le détachement interviendra le 31 mai 2022 pour une mise en paiement le 2 juin 2022 ;
- Les rapports dits *ex-post* (rémunération 2021) et *ex-ante* (rémunération 2022) sur la rémunération des mandataires sociaux, les éléments de rémunération relatifs à chacun des mandataires sociaux exécutifs (directeur général et directeurs généraux délégués) ainsi que l'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs ;
- Les délégations financières octroyées au Conseil d'administration permettant à ce dernier de procéder à diverses opérations sur capital (rachat d'actions et augmentation de capital) et, plus particulièrement, une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la société avec un plafond global nominal de 900 millions d'euros, dont (i) un sous-plafond de 600 millions d'euros mobilisable exclusivement pour les besoins de la réalisation de l'opération de rachat du groupe LeasePlan et (ii) un sous-plafond de 300 millions d'euros venant annuler et remplacer la précédente délégation de même objet et de même montant (résolution n°21) votée lors de la précédente Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2021.

Le résultat détaillé des votes est disponible sur le site de la société dans la rubrique « Assemblée Générale ».

L'Assemblée Générale Mixte a par ailleurs permis d'exposer :

- Le caractère exceptionnel des résultats du groupe sur l'exercice 2021 avec un revenu net groupe de 873 millions d'euros, expliqué notamment par l'activité de revente de véhicules d'occasion qui a atteint un niveau record (437,3 millions d'euros) et l'augmentation des marges des contrats de location et des services ayant cru de 10,1% par rapport à l'exercice 2020 ;
- Le contexte géopolitique et la crise d'approvisionnement qui a conduit le groupe à mettre en œuvre des mesures visant à prolonger les contrats et à sécuriser les livraisons des constructeurs automobiles, le groupe ayant malgré tout vu sa flotte financée progresser de 4,8% sur l'exercice 2021 ;
- Les résultats du premier trimestre 2022 qui témoignent d'une prolongation des tendances de marché observées en 2021, comme reflété dans la mise à jour de la guidance 2022 annoncée le 5 mai 2022, avec une hausse du résultat anticipé sur la revente des véhicules d'occasion (passant de 1000 euros à 2000 euros par unité) ;
- L'acquisition de LeasePlan, annoncée début 2022, opération créatrice de valeur pour les actionnaires et qui positionnera le groupe parmi les acteurs les mieux placés pour devenir un des leaders mondiaux des solutions de mobilité durable.

Enfin, la séance de questions / réponses a été l'occasion d'apporter des précisions concernant la stratégie d'électrification, les modalités de réalisation de l'opération de rachat du groupe LeasePlan, les stratégies mises en œuvre pour faire face aux faibles volumes actuels de production automobile ainsi que la stratégie du groupe concernant la gestion des ventes de véhicules d'occasion.

